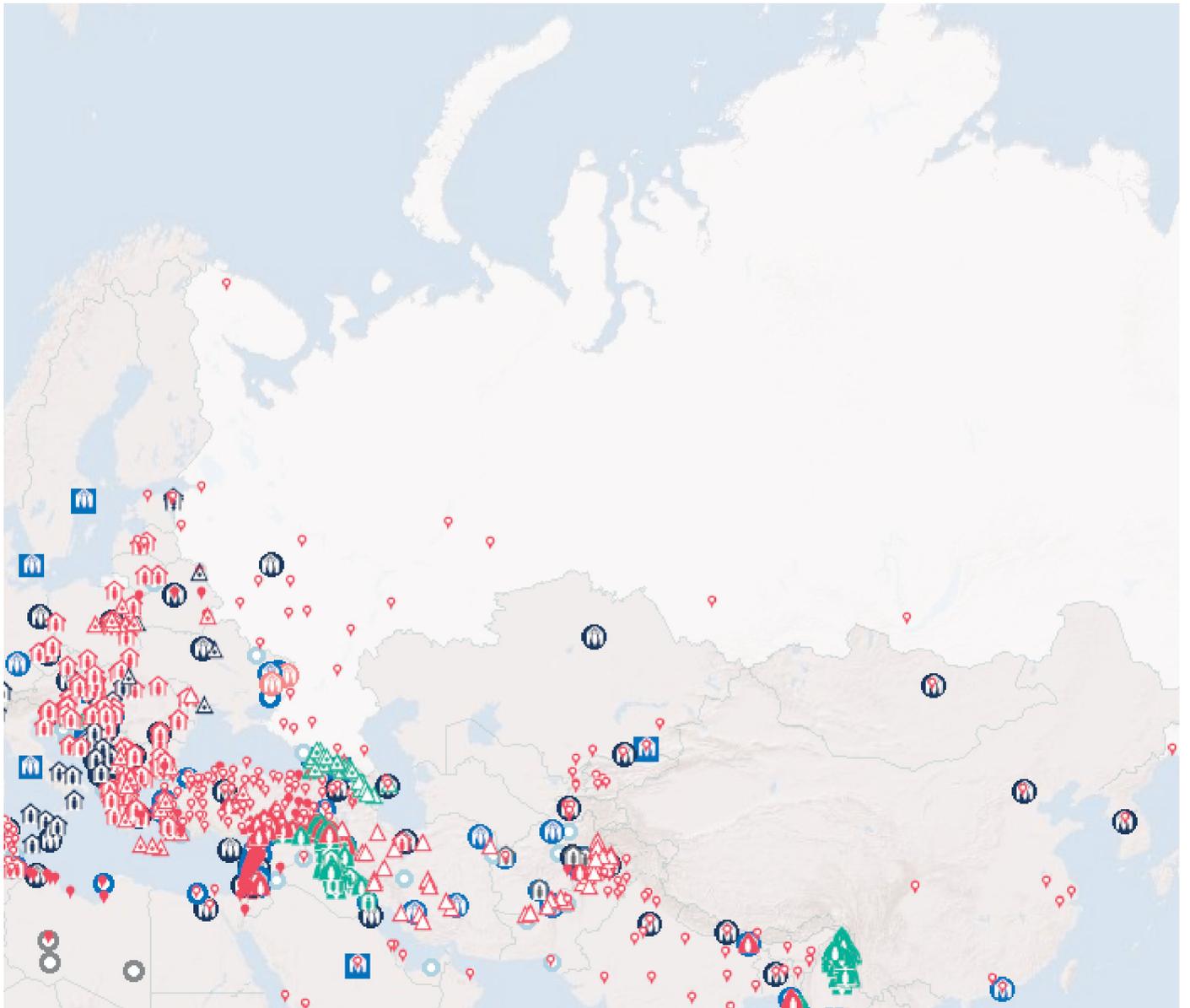




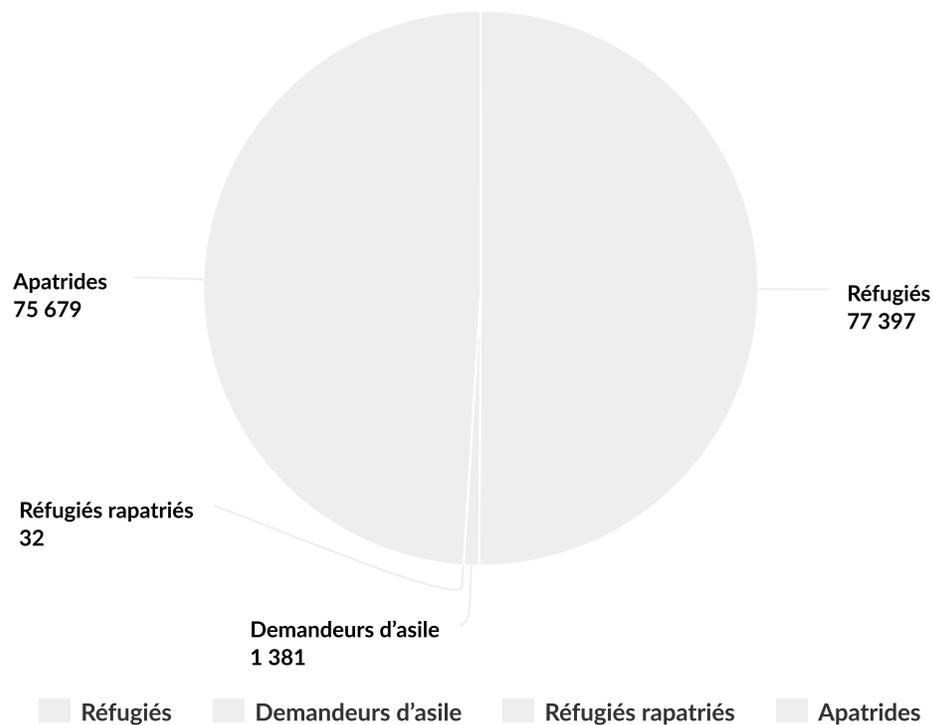
Opération: Fédération de Russie



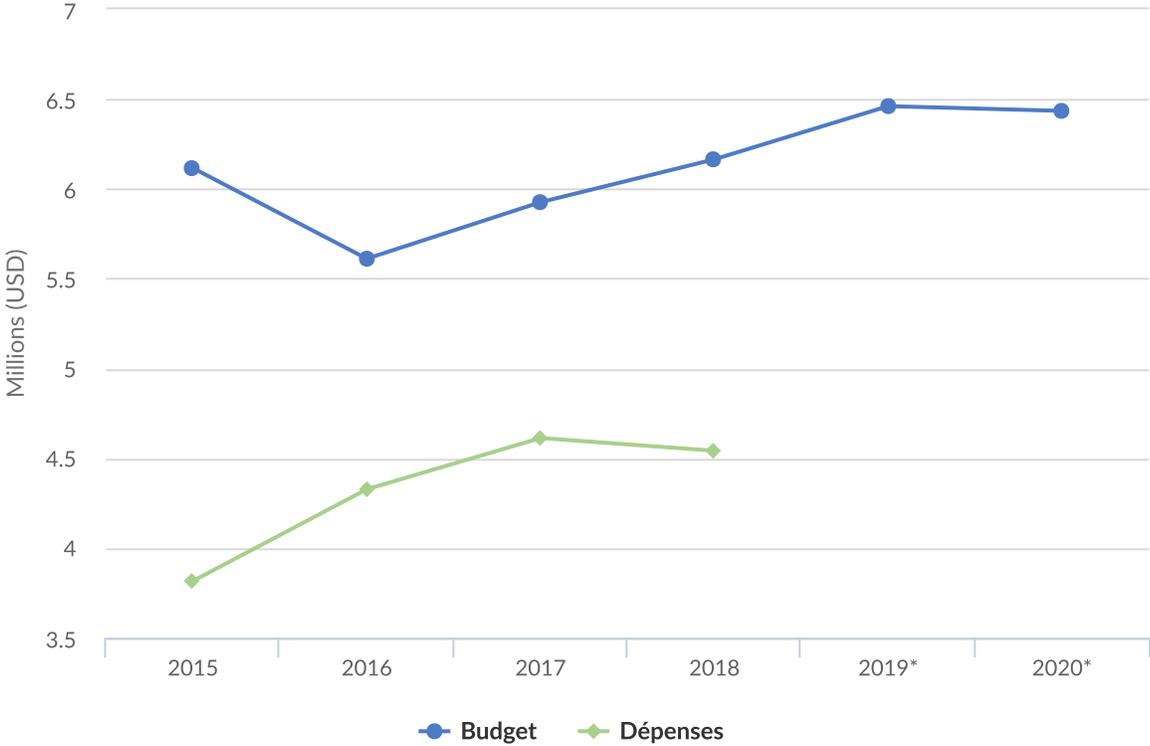
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **27%** EN **2018**

2018	154,489
2017	210,389
2016	322,856



Budgets et Dépenses - Fédération de Russie



Chiffres clés

- 9000 réfugiés et demandeurs d'asile recevront une aide juridique
- 2500 apatrides bénéficieront d'une aide juridique
- 250 personnes relevant de la compétence du HCR obtiendront des conseils juridiques pour accéder aux offres d'emploi
- 70 familles avec des enfants d'âge scolaire déscolarisés seront identifiées

Environnement opérationnel

En 2020, le HCR ne prévoit pas de changements majeurs quant au nombre de personnes relevant de sa compétence dans la Fédération de Russie. Il poursuivra sa collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux traditionnels, tout en recherchant de nouveaux partenariats dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

Le HCR élargira ses activités pour sensibiliser au sort des réfugiés et renforcer les partenariats nationaux et internationaux. Il continuera de soutenir l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à l'asile, aux moyens de subsistance et à des solutions durables au sein de la Fédération de Russie, par le plaidoyer et l'octroi de conseils juridiques gratuits et d'une aide sociale ciblée. Il reconduira aussi l'assistance juridique qu'il apporte sans frais aux apatrides souhaitant régulariser leur statut.

Principales priorités

En 2020, le HCR :

- élargira le dialogue avec les partenaires gouvernementaux compétents afin d'accroître le soutien aux objectifs et aux activités du HCR au niveau mondial et dans la Fédération de Russie ;
 - conduira des activités de sensibilisation avec la société civile et le secteur privé ;
 - développera son dialogue avec des acteurs de l'éducation, de l'emploi et d'autres secteurs pertinents pour élargir l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés aux droits et avantages sociaux en vue d'améliorer leur autosuffisance et leurs perspectives d'intégration sur place ;
 - maintiendra ses interventions en matière d'aide juridique gratuite et d'assistance ciblée pour faciliter l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés aux procédures d'asile, aux moyens de subsistance et aux solutions durables ;
 - poursuivra l'aide juridique gratuite qu'il apporte aux apatrides et son dialogue sur les évolutions législatives pour réduire et prévenir les cas d'apatridie.
-